



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 AVRIL 2018 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice.....	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30.....	: 28
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 50.....	: 29
Nombre de conseillers votants à 20 h 50.....	: 33



**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Olivier CORADAZZO en tant que secrétaire de séance.

### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 27 février 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 27 février 2018.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs :** Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines  
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité  
Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance (alinéa 6).

Dans le cadre de cette délégation, **quatre décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 19 MARS 2018**  
**Exécutoire le 27 mars 2018**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

Renouvellement de la location précaire et révocable d'une maison située 57 avenue de la République du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020

Désignation d'un locataire – Madame Axelle LAGUIDE

Perception d'un loyer : 550,00 € par mois

**DECISION N° 2 DU 22 MARS 2018**  
**Exécutoire le 23 mars 2018**

**VIE CULTURELLE**

Organisation d'une soirée cabaret jazz à l'Escale

Fixation du tarif :

. Adultes : 5,00 €,

. Elèves de l'Ecole Municipale de Musique et les moins de 12 ans : 3 €



DECISION N° 3 DU 23 MARS 2018  
Exécutoire le 27 mars 2018

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
ASSURANCES**

Contrat « dommages aux biens » - avenant n° 4

Versement par la SMACL d'un avoir de 721,33 € (sept cent vingt et un euros trente-trois centimes) suite à la mise à jour de la superficie globale des bâtiments communaux.

DECISION N° 4 DU 6 AVRIL 2018  
Exécutoire le 9 avril 2018

**SPORTS**

Accompagnateurs de personnes prenant des cours de natation

Fixation du tarif : gratuité d'accès au bord du bassin.

❖ **Finances – Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 16 mars et le 4 avril 2018**

Il n'y a pas eu de marché passé durant cette période.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 17 avril 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 17 avril 2018.

❖ **Intercommunalité – Convention de coopération-cadre entre Tours Métropole Val de Loire et les communes membres**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention-cadre et ses annexes entre la Métropole et ses communes membres confiant aux communes des missions particulières de gestion,
- 2) Dit que la convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'un an et sera renouvelable de façon tacite par période d'un an, sauf à ce que l'une des parties y mette fin au moins deux mois avant la date d'échéance
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention de gestion cadre et les conventions spécifiques à établir ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération



❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du jeudi 29 mars 2018**

**Madame LEMARIÉ** signale que lors de cette réunion, le Budget Primitif 2018 a été présenté. Elle explique que cette année, le budget s'inscrit dans le cadre du « dispositif de Cahors » qui oblige les collectivités territoriales à limiter leurs dépenses réelles de fonctionnement entre 2018 et 2020 à une évolution maximum de 1,2 %. Elle souligne que le budget total de l'année 2018 s'élève à 563 931 000,00 €. La dette consolidée s'élève à 401 000 000,00 € soit une baisse totale restante de 6 548 315,00 €. La capacité de désendettement de la Métropole est de 8,29 années ce qui représente une bonne situation.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du mardi 27 mars 2018**

**Monsieur BOIGARD** signale que figurait à l'ordre du jour la mise en place d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). De plus, le conseil syndical a approuvé de nouvelles règles de financement : les fonds de concours pour l'acquisition de vélos électriques et scooters ont été fixés à 350 € et pour les voitures électriques et à pile à combustible hydrogène à 3 500 €.

Il signale par ailleurs que le SIEIL a été victime de crypto hackers qui ont causé de graves problèmes informatiques durant une quinzaine de jours. Cette attaque a nécessité la mise à zéro des serveurs. Une enquête est en cours.

Il souligne que le vote du compte administratif aura lieu au mois de juin et informe les membres du Conseil Municipal des prochaines dates de réunion : le 14 juin, le 18 octobre et le 11 décembre 2018.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du vendredi 23 mars et du mardi 10 avril 2018**

**Madame HINET** signale que lors de cette réunion a été présentée la modification des statuts du SICA. Le nouveau nom du syndicat est désormais Syndicat Mixte de la Choisille et de ses Affluents (SMCA). Il est constitué de 4 EPCI (Tours Métropole Val de Loire, la communauté de communes de Gâtines et Choisille – Pays de Racan, la communauté de communes de Castelrenaudais et la communauté de Touraine Est Vallée).

Elle précise que le syndicat devient un syndicat mixte fermé. La Métropole et les communautés de communes deviennent membres du syndicat en représentation et se substituent aux communes membres. Ainsi les contributions des communes sont prises en charge par la Métropole ou les communautés de communes et n'apparaissent plus dans les budgets des communes. Chaque commune reverse sa contribution à la Métropole ou à sa communauté de communes.

Elle souligne que la composition du comité syndical est toujours de 30 délégués avec 15 titulaires et 15 suppléants et que ces modifications ont entraîné une mise à jour des compétences.

Par ailleurs elle signale qu'a eu lieu un débat sur les orientations budgétaires 2018. Les chiffres du budget 2018 sont les suivants :

Section d'investissement : 230 550,00 €

Section de fonctionnement : 311 402,54 €

Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

Enfin, elle précise qu'une présentation des travaux envisagés sur 2018 a été faite et qu'une réflexion a été lancée sur la fusion des 4 syndicats de la rive nord de la Loire suite à un avis favorable des syndicats sur ce projet.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission communal des impôts directs du jeudi 29 mars 2018**

Monsieur HÉLÈNE signale que cette réunion a permis de faire quelques rectifications en présence d'un nouvel agent du cadastre. Il souligne que cette année il n'y a pas eu beaucoup de permis de construction neuve mais plutôt des aménagements et des piscines.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 5 avril 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION**

Rapporteurs : Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle  
Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée à la Solidarité

- ❖ **Bibliothèque municipale George Sand – Convention avec la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique pour le prêt de DVD**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **Locaux du Centre de Vie Sociale – Mise à disposition d'une salle pour l'association Médiation Centre Loire – Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un local au sein du Centre de Vie Sociale André Malraux pour l'association « Médiation Centre Loire »,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la vie associative, à signer ladite convention avec l'association « Médiation Centre Loire ».



❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 16 avril 2018**

Madame **JABOT** signale que cette réunion avait pour ordre du jour le choix du prestataire pour l'étude du devenir de la MAFPA. C'est la société Espelia qui a été retenue. De plus, a été étudiée la prise en charge des frais de restauration scolaire pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2017/2018 avec 30 dossiers de demande.

Elle évoque ensuite le repas des aînés qui a été une réussite avec la participation de 335 personnes, les ateliers intergénérationnels avec le spectacle « Les Insoumis » qui a bien fonctionné, la visite de M. Jean-Marie DRUT, Président du comité UNICEF, qui a été très enrichissante, le démarrage de la quinzaine de la parentalité avec des ateliers cuisine le 11 avril et des ateliers sophro-parentalité et une conférence de Sandra MACE le 17 avril à 20 h 00 avec pour thème « Aide-moi à grandir » et la clôture de la quinzaine le 20 avril avec la projection du film « Ma vie de courgette » avec un débat animé par Mme Valérie VERDIER.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 3 avril 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

Rapporteurs : **Monsieur HÉLÈNE**, Quatrième Adjoint délégué aux Finances, Président de la Commission d'Appel d'Offres  
**Madame GUIRAUD**, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance

❖ **Enseignement – Construction d'un groupe scolaire et d'un équipement sportif sur la commune – Appel d'offres ouvert – Lot n° 4 – charpente bois – lot déclaré infructueux lors de la première consultation – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer le marché avec l'entreprise attributaire du lot 4 - charpente bois – à savoir, l'entreprise BOUSSIQUE de Chinon pour un montant de 742 416,17 € HT (offre de base) + prestation supplémentaire éventuelle de traitement des abouts d'arbalétriers pour un montant de 10 402,56 € HT soit un total de 752 818,73 € HT.

❖ **Petite Enfance – Convention avec un pédiatre référent pour les structures Petite Enfance**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 4 avril 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain  
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué aux Moyens Techniques**

❖ **ZAC Charles de Gaulle – Convention de participation financière à la réalisation d'un équipement public exceptionnel – giratoire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord à la conclusion avec Tours Métropole Val de Loire et la Société Lidl d'une convention de participation financière à la réalisation d'un équipement public exceptionnel,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie – quartier Central Parc**

**A - Convention pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC – Tranche 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord à la conclusion avec GrDF d'une convention pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC,



- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et toutes pièces relatives à cette affaire.

**B – Proposition de cession du lot F1-4 – cadastré section AO n° 515 sis 7 allée Alain Couturier au profit de M. Sylvain DIARD**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° F1-4, cadastré section AO numéro 515, sis 7 Allée Alain Couturier, dans le Clos Liquidambar, dans la tranche n° 1 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit de Monsieur Sylvain DIARD,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 165,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 177 375,00 € HT, soit 212 850,00 € TTC,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

**❖ Urbanisme – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) – Muséum d'Histoire Naturelle de TOURS – Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques – Avis pour enquête publique**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au dossier d'avis pour enquête publique dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

**❖ Complexe sportif rue de Preney – Nouvelle convention portant autorisation pour l'installation et l'exploitation d'un relais de téléphonie mobile au profit de la société ATC France**

Le Conseil Municipal,





Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte les termes de la convention à passer entre la société ATC France, sise à MALAKOFF (92240), 1 rue Eugène Varlin, représentée par Monsieur Thibault DE DREUILLE, et la Commune, portant mise à disposition d'une surface de sol de 17 m<sup>2</sup> environ, consistant en un local technique de 14 m<sup>2</sup>, un pylône d'une hauteur de 27 m, un support d'éclairage, une herse, une échelle, et une passerelle y compris leurs systèmes de réglage et de fixation, situés sur la parcelle cadastrée section BO numéro 607,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer cet avenant et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 9 avril 2018**

**Monsieur VRAIN** fait une intervention sur les travaux en cours et signale que dans le parc de la Perraudière, l'installation de l'arrosage automatique se termine. En ce qui concerne le bâtiment des archives, la dalle a été coulée vendredi 13 avril. Enfin, les entreprises ont investi ce lundi 16 avril le parc de Montjoie pour le début des travaux du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Briand.", is positioned below the text "Le Maire,".

Philippe BRIAND.